

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 8 novembre 2016

N° 16.11.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 8 novembre 2016 à 20 heures, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés C. CASSOU, M. JOSEPH).

Est désigné secrétaire de séance, DUVERT David. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°02

Suite à l'examen des comptes par la commission finances, Mme Corsin informe le Conseil qu'il convient de procéder à des réajustements budgétaires par décision modificative.

Après présentation du projet de décision modificative n° 2, le Conseil Municipal, après délibéré, autorise l'inscription ou le virement des crédits sur le budget communal de l'année 2016 pour un total en fonctionnement de + 21 500 € et en investissement de + 187 117 € (principalement due à l'inscription des crédits pour la réalisation du parking Rue de la Fontaine).

BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°03

Suite à l'examen des comptes par la commission finances, Mme Corsin informe le Conseil qu'il convient de procéder à des réajustements budgétaires par décision modificative.

Après présentation du projet de décision modificative n° 3, le Conseil Municipal, après délibéré, autorise l'inscription ou le virement des crédits sur le budget communal de l'année 2016 pour un total en fonctionnement de – 6 680 € et en investissement de + 18 141 € (principalement due à l'inscription des crédits pour la réalisation d'une unité de déphosphatation à la station d'épuration).

INTERCOMMUNALITE : Fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône (CAMVAL) et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais

M. le Maire rappelle que suite à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Saône et Loire, M. le Préfet a entériné le 18 avril 2016 le projet de périmètre de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais, notifié à la CAMVAL le 25 avril 2016. Il convient donc au Conseil Municipal d'approuver les points suivants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Détermination du nom de la future Communauté d'Agglomération

Que le nom de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) et la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (CCMB) soit **Mâconnais Beaujolais Agglomération**.

- Détermination du siège de la future Communauté d'Agglomération

Que le lieu du siège de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) et la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (CCMB) soit : 67 Esplanade du Breuil à Mâcon.

- Détermination des compétences de la future Communauté d'Agglomération

D'adopter les modifications des statuts de la CAMVAL, tels que joints en annexe, pour prendre en compte les nouvelles compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Développement économique :
 - Actions de développement économique et zones d'activité économique,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

- Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

- **Répartition des sièges au sein de la future Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de communes du Mâconnais Beaujolais à compter du 1^{er} janvier 2017**

Constatant l'impossibilité juridique d'aboutir à un accord local, la commune sollicite l'application du tableau légal tel que définie dans le tableau ci-dessous :

COMMUNAUTE	COMMUNES	POPULATION municipale simple	SIEGES TOTAUX
Future CA	Mâcon	33350	31
	Charnay-Lès-Mâcon	6919	6
	La Chapelle-de-Guinchay	3943	3
	Crêches-sur-Saône	2907	2
	Romanèche-Thorins	1950	1 (+1 suppléant)
	Hurigny	1949	1 (+1 suppléant)
	Prissé	1937	1 (+1 suppléant)
	Sancé	1868	1 (+1 suppléant)
	Saint-Laurent-sur-Saône	1781	1 (+1 suppléant)
	La Roche Vineuse	1499	1 (+1 suppléant)
	Saint-Martin-Belle-Roche	1336	1 (+1 suppléant)
	Saint-Symphorien-d'Ancelles	1119	1 (+1 suppléant)
	Senozan	1116	1 (+1 suppléant)
	Laizé	1088	1 (+1 suppléant)
	Azé	1030	1 (+1 suppléant)
	Igé	860	1 (+1 suppléant)
	Verzé	760	1 (+1 suppléant)
	Vinzelles	720	1 (+1 suppléant)
	Davayé	671	1 (+1 suppléant)
	Péronne	659	1 (+1 suppléant)
Chevagny-les-Chevrières	595	1 (+1 suppléant)	
Berzé-la-Ville	588	1 (+1 suppléant)	
Chânes	586	1 (+1 suppléant)	
Bussièrès	578	1 (+1 suppléant)	
Sologny	576	1 (+1 suppléant)	

COMMUNAUTE	COMMUNES	POPULATION municipale simple	SIEGES TOTAUX
Future CA	La Salle	562	1 (+1 suppléant)
	Chaintré	545	1 (+1 suppléant)
	Saint-Amour-Bellevue	542	1 (+1 suppléant)
	Varennes-Lès-Mâcon	542	1 (+1 suppléant)
	Leynes	509	1 (+1 suppléant)
	Saint-Maurice-de-Satonnay	456	1 (+1 suppléant)
	Fuissé	387	1 (+1 suppléant)
	Milly-Lamartine	359	1 (+1 suppléant)
	Charbonnières	358	1 (+1 suppléant)
	Solutré-Pouilly	354	1 (+1 suppléant)
	Pruzilly	298	1 (+1 suppléant)
	Vergisson	253	1 (+1 suppléant)
	Chasselas	179	1 (+1 suppléant)
	Saint-Vérand	178	1 (+1 suppléant)
TOTAL		75 907	77

CAMVAL : Révision des attributions de compensation des communes membres liées au transfert de la compétence petite enfance

M. le Maire explique que par délibération du 29 septembre 2016, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône propose aux communes membres de réviser les attributions de compensation des communes au titre de la compétence petite enfance, avec effet au 01/01/2017,

Vu le rapport de la CLECT en date du 25 octobre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la révision des attributions de compensation des communes au titre de la compétence petite enfance, selon les modalités suivantes :
 - o Suppression de la contribution au fond de solidarité,
 - o Maintien du lien entre fréquentation de l'année N-1 et montant de l'*attribution de compensation*,
 - o Maintien d'un dispositif d'amortissement des effets d'une hausse importante,
 - o Suppression de l'indexation du barème horaire,
 - o Diminution du barème horaire par rapport à celui de 2016 :
 - Moins 25 % sur les 10 000 premières heures, soit 1,64 € au lieu de 2,18 €,
 - Moins 15 % sur les heures comprises entre 10 000 et 15 000 heures, soit 3,32 € au lieu de 3,68 €,
 - Moins 5% sur les heures suivantes, soit 5,37 € au lieu de 5,65 €,

soit pour Prissé, un gain estimé de 13 259.27 € en 2017 (simulation pour 2017 à fréquentation constante)

Rapport d'activité 2015 : M. le Maire présente les faits marquants de l'exercice 2015, et précise à chaque conseiller que ce rapport est consultable en mairie ou sur le site internet de la CAMVAL.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - MACON ENERGIES SERVICES A MACON

M. Le Maire informe le Conseil que la Société MACON ENERGIES SERVICES, domiciliée 211 rue du président Kennedy – 71000 MACON, a sollicité l'autorisation d'exploiter une centrale d'énergie alimentant le réseau de chaleur sur le territoire de la commune de Mâcon, et présente le dossier correspondant mis à disposition du public. Conformément aux dispositions contenues dans le code de l'environnement, cette demande doit être soumise, dans les communes dont le territoire est, en totalité ou en partie, situé dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'établissement (dont Prissé), à une enquête publique d'au moins trente jours. Celle-ci se déroule du 17 octobre au 18 novembre 2016. Par courrier en date du 30 septembre 2016, M. Le Préfet demande également l'avis du conseil municipal de Prissé, qui doit être donné au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Vu le dossier de demande d'autorisation d'exploiter présentée par la Société MACON ENERGIES SERVICES et l'avis de l'autorité environnementale en date du 27 septembre 2016, le Conseil Municipal, après délibéré émet un avis favorable sur le dossier susmentionné.

DEVENIR DU CPI DU VAL LAMARTINIEN

M. le Maire expose avoir reçu ce matin la visite de M. BERGER Aurélien, chef de centre du CPI en Val lamartinien, venu lui expliquer la proposition faite par le SDIS pour le maintien du centre des pompiers du SIVU. En effet le Département proposerait un système expérimental avec un double engagement des sapeurs-pompiers (SIVU et SDIS). Cela permettrait de bénéficier d'un financement du SDIS pour avoir un véhicule d'intervention plus rapide, de nouveaux équipements de protection individuelle, l'accès aux formations et un logiciel de gestion. Le SDIS prendrait également en charge les vacances versées aux pompiers. En contrepartie, les pompiers du SIVU pourraient être appelés en renfort pour des missions en dehors de leur secteur géographique. La gestion de la caserne, située à La Roche Vineuse, resterait à charge du SIVU et des travaux d'amélioration seraient à prévoir. M. Berger a expliqué également que le camion des pompiers appartenant à la Commune ne servirait plus, et qu'il serait possible de le mettre en vente. Pour que ce système soit mis en place, il est nécessaire que les conseils municipaux du SIVU (Prissé, La Roche Vineuse, Milly Lamartine et Bussièrès) acceptent cette proposition et continuent de financer le SIVU par leur contribution communale de 7€/habitants. Le conseil municipal, après débat émet un accord de principe à cette proposition sous réserve d'une convention formalisée précisant les engagements de chaque partie (SDIS & SIVU).

AMENAGEMENT, SECURISATION, ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA RUE DE LA FONTAINE

M. Le Maire rappelle qu'afin de respecter les délais impartis (fin du chantier au 31 décembre 2016), la consultation du parking a été lancée avec une date de remise des offres au 28 octobre 2016 à 12h. L'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 14h en présence du cabinet JDDBE, maître d'œuvre. Sept entreprises ont remis une offre dont deux sont suspectées d'être anormalement basses. Des compléments leurs seront donc demandés pour une prise de décision dans les meilleurs délais.

ZAC des JYRONDELLES

Monsieur le Maire informe que par arrêté du 13 octobre 2016, Monsieur le Préfet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du groupement OPAC Saône et Loire/SARL Chambaud, pour le projet d'aménagement de la ZAC des Jyronnelles. Cette enquête se déroulera en Mairie de Prissé du vendredi 18 novembre 2016 au lundi 19 décembre 2016 à 12h. M Longepierre, contrôleur principal des impôts en retraite, a été désigné, par le tribunal administratif, commissaire enquêteur titulaire. Il recevra le public lors de quatre permanences à la mairie prévue le 18 novembre 2016 de 13h30 à 16h30, le 23 novembre 2016 de 9 à 12h, le 3 décembre 2016 de 9h à 12h et le 19 décembre 2016 de 9 à 12h.

ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour aider au financement de la cotisation pour la « Garantie Maintien de Salaire » en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident, instituée par délibération n° 13.02.60/945 du 5 février 2013. Il explique que le taux de cette cotisation a augmenté de 30 % passant de 1.20% du salaire brut en 2013 à 1.56% au 1^{er} janvier 2017, et propose donc une revalorisation de la participation de la commune dans des proportions similaires. Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser, à compter du 1^{er} janvier 2017, cette participation mensuelle passant de 7 € à 9 € pour un temps complet.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

M. Merle présente les points marquants du rapport annuel 2015 établi par le syndicat des eaux de la Petite Grosne qui regroupe 18 communes allant du Val Lamartinien au Beaujolais. Le syndicat compte 5902 abonnés dont 954 pour Prissé. L'eau distribuée est importée du Syndicat Saône Grosne et du SIE. Pour 120m³ consommés, l'abonné règle une facture de 304 € 05, soit un prix moyen de 2.53 € le m³. Les analyses effectuées ont montré un taux de 100% de conformité bactériologique et physico-chimique. Pas de travaux d'investissement prévus à Prissé en 2017. Le programme d'élimination des branchements plomb est terminé. Le nettoyage du réseau se poursuit, de moins en moins de manganèse est présent dans les canalisations. L'intégralité du rapport est consultable en Mairie.

RCEA

M. Le Maire informe le Conseil s'être rendu à une réunion avec M. le Préfet pour les travaux de mise à deux fois deux voies de la RCEA. A été confirmé l'installation de panneaux isolants, si possible avant le début des travaux, en lieu et place des merlons de terres existants. Ces travaux doivent débuter en 2017 pour une mise en service fin 2019.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

M. Dewerdts donne le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 19 octobre en présence de Dominique Cordelier (ATD). Ont été étudiés le bilan énergétique avec pour l'éclairage public une baisse des consommations de 2015 (-9,35% du au remplacement de lampes) à 2012 mais une hausse des dépenses due à la hausse du prix de l'électricité (+7,79%), et pour le patrimoine bâti une baisse des consommations (-10,55%) et une baisse des dépenses (gaz moins cher et majoritaire -8,72%). La mise en place d'une régulation à la salle des sports devrait encore améliorer ce résultat. Puis ont été revues les actions du plan d'action Sobriété avec la désignation des référents « associations » à prévoir, l'étude de la charte de la « Stratégie régionale de la biodiversité » que la commission ne propose pas à la signature, étant entendu que notre engagement dans l'opération Zéro Pesticide et dans l'extinction nocturne de l'éclairage public correspond aux objectifs de cette charte. Concernant l'opération Réduc Light, dix foyers ont été retenus.

COMMISSION COMMUNICATION

M. Dewerdts fait part des orientations décidées lors de cette commission du 25 octobre 2016, à savoir la préparation du bulletin de janvier 2017, le souhait de mettre en concurrence des imprimeurs, la réorganisation de notre site Internet malgré les contraintes de notre hébergeur, la diffusion de la newsletter en sollicitant les adresses mail auprès de nos partenaires, la révision du plan de la commune et la distribution de l'agenda 2017 cette fin d'année. La commission travaille à un recensement des adresses mail des entreprises pour les inviter personnellement à la cérémonie des vœux à la population début janvier.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. SEY fait part des décisions prises lors de la commission du 27 octobre dernier. Ont été étudiés les différentes possibilités pour la fermeture du Parc municipal et de l'aire de jeux : deux devis ont été demandés auprès de l'entreprise NOVUM (clôture bois ou acier) et COMBIER Paysage (clôture bois). Est envisagée la plantation d'arbres (choix préalable fait pour un chêne rouge d'Amérique au parc municipal et d'un prunus cerisier à fleurs vers l'église). La numérotation des habitations a été terminée fin juin, et il a

été demandé de retirer toutes signalétiques indiquant des commerces qui n'existent plus et de remplacer quelques panneaux de police et d'indications trop vétustes. Le radar pédagogique installé, dans un premier temps Route Blanche, sera déplacé dans des secteurs jugés dangereux (rue de la Poste, route Lamartine, chemin du Mont de Milly ou route des Jyronnelles). Au cimetière, la végétalisation d'une partie des entre-tombes à base de Sédum a été effectuée par les agents, et l'entreprise Ancelle a remis un niveau au columbarium. Pour répondre à ce type de demandes de plus en plus nombreuses, une réflexion sur la mise en place de cavurnes est lancée. Suite à la reprise des tombes abandonnées, un alignement est à refaire pour définir l'emplacement des tombes qui seront proposées.

LOGEMENTS COMMUNAUX

. Location logement T3 – Au-dessus de la bibliothèque

M. Desroches informe le Conseil que le logement a été attribué à un jeune couple Prisséen qui l'occupera à compter du 1^{er} décembre. L'état des lieux est prévu demain.

. Vacance du logement T2 – 20, Place de l'église : Suite au départ du locataire, ce logement est en cours de rénovation (peinture, sols) pour un montant total d'environ 4 200 €. Aussi, M. Desroches propose de revoir les conditions financières de cette location. Après délibéré, le conseil fixe le loyer mensuel à 290 €. Une annonce sera faite pour la location de ce logement dans les commerces et sur le bon coin. (Libre au 01.12.2016 - retrait des dossiers et renseignements en mairie).

PROLIFERATION DES RAGODINS

M. le Maire présente la proposition de service adressée par la maison de l'Agriculture pour lutter contre la prolifération des ragondins qui occasionnent de nombreuses dégradations sur les berges des cours d'eau et des problèmes sanitaires accrus tant pour les élevages que pour l'homme (transmission de la leptospirose). Ce service propose aux communes une campagne avec les piègeurs agréés sur notre territoire pour adapter une stratégie de lutte dans le cadre d'un schéma de piégeage coordonné à l'échelle du Département. La tarification pour une commune adhérant individuellement est de 20€/an + 2€/queue de ragondin. Le Conseil, après débat, demande au Maire de solliciter des renseignements complémentaires (enjeux, état des populations sur notre secteur, mesures alternatives...) avant de se prononcer.

SIVOM DE LA PETITE GROSNE

M. Merle explique qu'une réunion a eu lieu avec la police de l'eau, le Maire et M. Depelley suite au dépôt du dossier loi sur l'eau dans le cadre de l'agrandissement du magasin du Super U. Afin de compenser le volume de terre soustrait, a été défini, comme mesure compensatoire, le maintien d'une zone humide pour la partie non construite. A été évoqué au cours de cette rencontre, la possibilité de création d'un chemin piétonnier jusqu'à la voie verte (à revoir avec la Camval qui a la compétence pour les déplacements doux). Une esquisse pour le réaménagement des berges de la Petite Grosne (du pont rue Balvay au lavoir de la Boisserole) a été demandée à M. DA SILVA de l'Etablissement Public Saône-Doubs pour un rendu lors du budget 2017.

CONSCRITS

M. Sey informe que la première réunion s'est bien passée avec 20 participants et c'est M. Thibaut Gelin qui a été désigné Président. La fête des conscrits aura lieu le 22 avril 2017. Le foyer rural a proposé son aide pour le volet administratif, notamment en étant porteur de l'association. Une prochaine réunion est fixée le 25 novembre 2016.

FOYER RURAL

M. Daventure s'est rendu à l'assemblée générale du Foyer qui organise sur notre commune les cours de Volley, Gymnastique, Zumba, Baby Gym, Danse et Chorale. Le résultat de cette année est déficitaire (- 3 767.65 €) car certaines activités sont récentes (achat matériel pour la baby gym) ou demandent plus de moyens (danse). En plus cette saison, trois cours de Pilates sont proposés aux adhérents. La chorale, qui compte 18 membres, recherche activement un chef de cœur pour 2017 afin de pouvoir continuer.

Prochain Conseil le mardi 6 décembre 2016 à 20h00

Séance Levée à 23h 15.